

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/021

**Séance ordinaire du 8 avril 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 2 avril 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Sandy SOSCIA

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 32 Représentés : 1 Absents : 0

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – Mme Virginie HOANG-ROSSI – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Michel NOËL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Serge IENCO.

Objet : **Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire – budget principal et budget annexe pour l'exercice 2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2121-8, L 2312-1 et D2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal du 8 avril 2026 et notamment ses articles relatifs à l'organisation des débats ;

Considérant le rapport transmis, l'exposé du rapporteur et la tenue des débats,

Le conseil municipal :

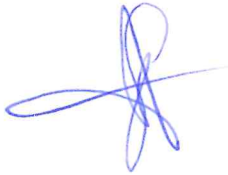
- **Prend acte** de la communication de ce Rapport d'Orientation Budgétaire portant sur le budget général et les budgets annexes 2026 de la commune ; ainsi que du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu à cette occasion ;

- **Précise** que le rapport fera l'objet d'une mise à disposition au public et d'une publication sur le site internet de la commune conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales.

Le 8 avril 2026

La secrétaire de séance,

Sandy SOSCIA



Le Maire,

Amapola VENTRON

